Décret n° 1 du 28 novembre 1958 portant nomination du ministre de l'intérieur

Le Premier ministre de la République du Congo,

Vu la Loi Constitutionnelle numéro 1 du 28 Novembre 1958 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des Lois constitutionnelles de la République du Congo,

Décrète:

Article premier. - Monsieur Stéphane TCHICHELLE est nommé Ministre de l'Intérieur.

Art. 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Pointe-Noire, le 28 novembre 1958.

Le Premier ministre de la République du Congo,

Abbé Fulbert YOULOU.